



EXPO - Salle G. Philipe
«Mise en place du Monument aux
Morts de Raphèle»
le 11/11/2015



N° 96

Novembre 2015

La Martelière

Publication du Comité d'Intérêt de Village "RAPHELE AVENIR"

Association Loi 1901 - 16 rue Georges Braque 13280 RAPHELE les ARLES

Ce numéro est distribué à 500 exemplaires.

Comité de rédaction de ce numéro :

Commission La Martelière du Comité d'Intérêt de Village

Le mot du Président :

Le 3 octobre dernier les pluies diluviennes se sont abattues sur notre territoire.

Les points les plus bas ont été inondés. Relais du Gardian, route de Bellombre, Vert pré 1, route de Fontvieille, parvis de l'église, La Bienheureuse et Balarin.

Le pré, à l'ouest de l'école Daudet, s'est transformé en un lac, simplement car la buse du pont était obstruée. Quant au nouveau bassin de rétention derrière le cimetière, il était.....vide. Le parvis de l'église était lui inondé.

Tout au long de l'année nous alertons les autorités sur le manque d'entretien des fossés, qui devrait être effectué régulièrement par le Conseil Départemental. Nous déplorons l'encombrement de ces fossés par les feuilles, herbes et débris de toutes sortes, en particulier le long de la RD 453, et de surcroît, les haies attenantes ne sont jamais entretenues par leurs propriétaires.

Nous ne sommes pas concernés par le « PPRI », toutefois l'augmentation des zones pavillonnaires, et le risque qu'un incident puisse se produire sur le Canal de Craponne doivent être pris en considération dans l'élaboration du « PLU ».

Notons qu'à St Hippolyte, suite aux travaux importants effectués ces dernières années, l'évacuation des eaux pluviales semble résolue. Dans un souci de sécuriser le secteur, les techniciens municipaux étudient des solutions afin de remédier aux problèmes évoqués plus haut, le diamètre des buses traversant la route, et le changement climatique, doivent être pris en compte.



RAPHÈLE-LES-ARLES

MARCHÉ DE NOËL

18h/20h

10h/19h

10h/18h

20

21

22

Novembre 2015

CENTRE J. VILAR
GYMNASE M. CERDAN

A l'occasion du 11 novembre et jusqu'au 13 novembre, une exposition sur « L'histoire du monument aux Morts Raphelois » vous attend Salle Gérard Philipe.

• Le Marché de Noël se déroulera du 20 au 22 novembre au gymnase Marcel Cerdan et au centre Jean Vilar.

• Cette année encore, le Concert de Noël reconduit dans sa gratuité, se tiendra le 19 décembre à l'église St Genest, animé par le groupe « **Souna Maï** ».

Enfin la semaine d'animation de Noël organisée par le Comité des Fêtes clôturera l'année associative.

Nous vous attendons nombreux sur ces prochains rendez-vous.

Bonnes Fêtes à Tous

Sommaire

Urbanisme et Vie Quotidienne	page 2
Animations de fin d'année 2015	page 3
Problème à l'école Louis Pergaud	page 4
Raphèle à la Télé sur TF1	page 5
Le C.I.V. écrit au Maire d'Arles	page 6
Le PLU à Raphèle	page 7
Infos - Pratiques :	page 8



Le C.I.V. a rencontré le 26 octobre 2015, Monsieur Patrick CHAUVIN, adjoint délégué au village de Raphèle, et nous avons ensemble repris les points d'urbanisme à travailler, suivis depuis maintenant de nombreuses années.

Problème général du remplacement des arbres supprimés.

Le déssouchage des racines des platanes s'est effectué au mois de septembre devant Vert-Pré-1.

La plantation des micocouliers en remplacement doit se réaliser courant novembre.

Dans la cour de l'école Daudet, un platane dangereux sera remplacé.

La loi dit : « 1 arbre arraché = 1 arbre planté ».



On pourra bientôt s'asseoir sur le banc, à l'ombre des micocouliers ...

Travaux de l'église.

La révision de la toiture s'est déroulée en septembre : changement de tuiles et zingage remis à neuf par l'entreprise Fernandez.

Après les dernières pluies, les réparations semblent efficaces.

Parmi les demandes les plus urgentes, reste :

- la réfection de l'escalier menant à l'orgue, où deux marches se sont affaissées.

- l'aménagement pour la possibilité d'un passage handicapé par la porte nord-est.

- le changement d'une fenêtre à la sacristie.

- au niveau du clocher, il faut poser un grillage dans les ouvertures verticales, afin que les pigeons ne puissent plus rentrer.

Aujourd'hui, l'accès au clocher est impraticable à cause de l'amoncellement des fientes.

Aménagement extérieur de l'église.

Nous attendons, toujours, la disponibilité d'un tracto-pelle municipal, pour extraire la fosse et niveler le terrain. Il ne restera plus qu'à tenir ce lieu propre, exempt de poubelle et de véhicules.

Nouvel objectif : 1er trimestre 2016.

Square Dr Lanfranchi.

Coût estimatif de la réalisation : 90 000 €.

En attendant une opération débroussaillage a été faite en septembre.

Foyer Croizat.

Les travaux commenceraient le 1er novembre.

La mairie va réaménager l'intérieur de l'espace associatif, afin de le rendre plus fonctionnel, courant 2016.

Le C.I.V. souhaite une concertation avec les associations utilisatrices des lieux.

Dénomination des rues et voies :

Le CR19 Manuel MOLES voté le 17 juin par la commission a été approuvé par le Conseil Municipal le 30 septembre.

Les panneaux doivent être posés prochainement..

Chemins communaux.

Toujours en manque d'entretien. Ils sont très dangereux.

Soyez très prudent en les empruntant, à pieds ou à vélo.



Le pont du chemin de Servannes sur le canal de Craonne a été refait. Beau travail.

On est prioritaire quand on roule vers l'est, en direction de Moulès.

Extérieur école PERGAUD.

Les deux appartements de fonction vacants sont en cours de déclassement pour une ré-appropriation par la SEMPA.

Reste un problème d'issue de secours, à régler par un escalier métallique extérieur.

La façade extérieure taguée et le trottoir dangereux seront refaits suite à ces travaux courant 2016.

Fleurissement du village.

De nouveaux bacs à fleurs doivent embellir le centre du village.

Le CIV souhaite que la mairie fleurisse les anciens bacs avant d'investir dans des nouveaux (3 400 €).

Réalisations/Constat :

Un rétroviseur est en place devant le fleuriste, pour sécuriser la sortie du parking. (Il avait été demandé par le C.I.V. à la création de la place, en avril 2007).

Suite aux pluies diluviennes du 3 octobre, une étude est faite pour améliorer l'évacuation des eaux sur divers lieux Raphélois :

Vert-Pré-1, route des écoles et Balarin.

Le canal de Craonne est mis en cause pour lâché d'eau, le nettoyage des fossés également. Un simple encombrement de grille ou buse peut occasionner l'inondation d'un quartier.

—oo0oo—

Le CPIE Rhône-Pays d'Arles emménage au Centre-ville d'Arles !

Après plus de 20 années sur Raphèle les Arles, notre association va quitter les locaux attenants à la poste et prendre ses quartiers au centre-ville d'Arles.

A partir de début novembre, nous partagerons les locaux de l'Antenne du CNRS – Desmid, au 1 rue Parmentier à Arles, derrière l'office de tourisme, l'occasion pour l'équipe et l'association de se rapprocher de ses partenaires et de profiter d'une meilleure

visibilité vis-à-vis du public.

Afin de faire découvrir nos nouveaux locaux à nos partenaires, nous organiserons une petite inauguration d'ici la fin de l'année... Des nouvelles très bientôt et d'ici là n'hésitez pas à passer nous dire bonjour !

DIMANCHE 8 NOVEMBRE

Bourse aux Jouets :

Organisée par l'Amicale des Écoles Laïques
Gymnase Marcel Cerdan et salle Jean Vilar
de 9 h à 17 h.



MARDI 11 AU VENDREDI 13 NOVEMBRE

Exposition organisée par le CIV Raphèle-Avenir

« 1922 - Mise en place du Monument aux Morts de Raphèle » :

Salle Gérard Philipe
de 9 h à 12 h

SAMEDI 21 ET DIMANCHE 22 NOVEMBRE

Marché de Noël de Raphèle :

organisé par le CIV Raphèle-Avenir

Gymnase Marcel Cerdan et centre Jean Vilar
Inauguration le Vendredi 20 Novembre à 18 h
avec le groupe Raphèle en Provence
40 exposants
Produits de bouche avec dégustation
Artisanat d'art
Nombreuses animations enfants
Restauration samedi et dimanche à midi
Parking et Entrée Gratuite.



SAMEDI 28 NOVEMBRE

Pastorale à Moulès :

L'Association Accompagnement Solidarité organise une pastorale
« déjà jouée dans plusieurs théâtres »
à 18 h 30 dans l'église de Moulès
interprétée par la troupe ALPA
Tarif 13€ - Réservation : 04 90 98 32 09 / 04 90 98 40 84.

SAMEDI 19 DÉCEMBRE

Concert de Noël par le Groupe «Souna Maï » :

offert aux Raphélois par le CIV Raphèle-Avenir
à l'église de Raphèle
à 18 h 30.



« LES P'TITS TROUS » DE L'ECOLE LOUIS PERGAUD

Ces photos ont toutes été prises dans la cour de l'Ecole élémentaire Louis Pergaud.

Elles montrent à quel point le revêtement est endommagé, voire extrêmement dangereux pour les enfants. Pour moitié, la surface de l'aire de jeu est constituée de bitume (en bon état). L'autre partie est recouverte d'un tapis vert, troué, creusé, gondolé, dont la peluche se décompose comme une vieille moquette. D'importants trous formés sont autant de menaces pour la sécurité des élèves.

Qu'attendent nos élus pour se préoccuper de la rénovation de ce sol afin d'en gommer les trous béants « de première classe » ? Un accident ? Une fracture ? Il faudrait également tailler les arbustes dont les extrémités des branches basses menacent les visages des enfants.

A l'heure où la ville d'Arles veut faire bonne et belle figure, n'aurait-elle pas tendance à oublier un tantinet d'entretenir notre village ?

D'un point de vue strictement sécuritaire ce périlleux terrain de jeux qu'est la cour de récré de l'école Pergaud est-il dans « La Norme » ?

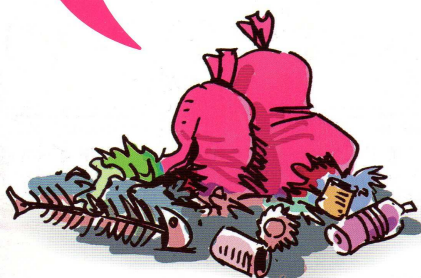
C'est une question que l'on peut poser... et que l'on pose.

I.T.



Rappel ...

**SORTEZ-NOUS
À L'HEURE !**



Allô
propre
04 90 49 39 40

propre.arles.fr

**JE RESPECTE LES HEURES
DE SORTIE DES POUBELLES**

J'utilise les sacs jaunes
pour les emballages
recyclables.

J'attends 19h la veille de la collecte
pour sortir mes sacs poubelles
ou mon conteneur roulant.

Je fais attention
à bien fermer mon sac poubelle
pour que son contenu
ne se disperse pas.

- La collecte des ordures ménagères
- dans le centre ancien : ramassage tous les matins, sauf le dimanche,
 - dans les villages et les quartiers pavillonnaires : collecte deux fois par semaine,
 - dans les grands ensembles de Barriol et Griffeuille : ramassage tous les matins, sauf le dimanche.

La Ville d'Arles met gratuitement à disposition des sacs poubelles pour les habitants du centre-ville et des conteneurs roulants pour ceux qui résident en maison individuelle. Des sacs jaunes pour le tri sélectif sont disponibles pour tous. Le centre ancien est équipé de plusieurs conteneurs d'apport volontaire enterrés réservés aux riverains.

! Le dépôt sauvage des sacs d'ordures ménagères est interdit par arrêté municipal. Les personnes qui ne respectent pas les heures de sortie des poubelles sont passibles d'une amende de 122 € (montant fixé par le procureur de la République).

Des questions ?
consultez le site Internet propre.arles.fr
ou appelez **Allô propre** 04 90 49 39 40

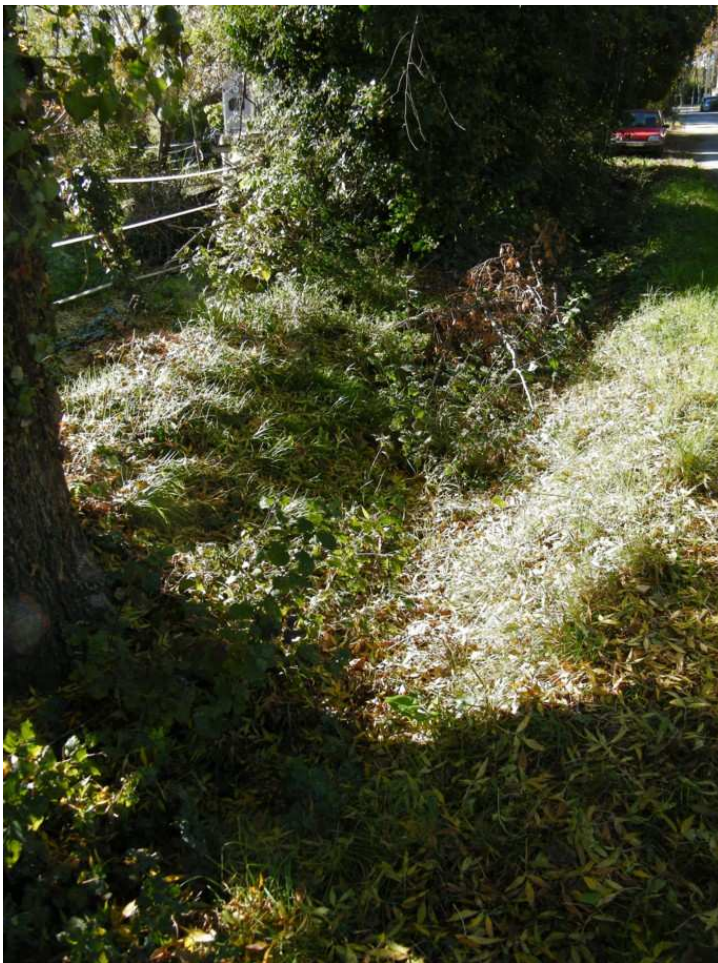
Dessin : J.-P. Authier - Direction de la communication - Ville d'Arles - 2013

INCROYABLE !!!!!!!.

On a parlé de notre village au journal télévisé de 20 heures sur TF1, ce samedi 3 octobre 2015.

RAPHELE était isolé , la RD453 était coupée par les inondations dues aux 110 mm de pluie tombés en 1 H 30 en début d'après-midi ce samedi. Depuis 72 Heures, les différentes chaînes de télévision et la station radio France BLEU PROVENCE annonçaient des orages importants sur la CAMARGUE, les BOUCHES DU RHONE. Nous sommes en automne et chacun sait que c'est la saison des pluies. Souvenez-vous en 2003 et 2011.

Depuis plusieurs mois, les fossés bordant la RD453 , la petite route de la gare, les autres routes de campagne autour de RAPHELE et MOULES n'ont pas été nettoyés ou si peu et très mal faits.



Nous sommes oubliés !!!

Parfois une épaveuse apparaît mais la végétation haute coupée reste dans les fossés formant un épais tapis sur lequel s'ajoutent les branches des

platanes plus ou moins grosses et les feuilles de ces derniers qui « se ramassent à la pelle » Tout est bouché et l'eau envahit la route. Comme d'habitude, on nous répondra que le territoire de la commune d'ARLES est vaste, que les équipements manquent, que l'orage était exceptionnel et autres arguments. Mais les Boulangeries de Mrs PELAT et PLAZAS de RAPHELE ont chaque fois leur commerce dans l'eau.

Les habitants des lieux-dit BALARIN et LA BIEN-HEUREUSE n'ont pas le raccordement au tout à l'égout et leur fosse septique inverse son rôle , les eaux usées remontent dans les tuyauteries avec odeurs désagréables, rejets et humidité !

Native de CHATEAURENARD, au nord des ALPILLES, j'ai toujours vu les fossés d'arrosage et d'élimination d'eaux, propres et nets. Ces fossés sont très nombreux et sont entretenus à l'ancienne par des personnes chaussées de cuissardes travaillant dans les fossés manuellement. Les déchets sont immédiatement récupérés.

Alors ce qui se fait à CHATEAURENARD et dans les villages voisins avec efficacité ne pourrait-il pas se mettre en pratique pour RAPHELE et son territoire ?

Le syndicat des arrosants de la DURANCE est responsable de la propreté des fossés d'irrigation et d'amener l'eau dans les meilleures conditions à certains points de la commune.

Il perçoit des taxes d'eau, payées par les utilisateurs, des subventions de la REGION et de la MAIRIE.

Le nord de notre département est plus prévoyant et plus organisé que notre commune. Nous invitons les différents partenaires à se rencontrer afin de mettre en œuvre des solutions. Nous payons des droits d'arrosage, ce qui est tout à fait acceptable à l'association des arrosants de la CRAU mais en même temps nous réglons une taxe à l'association DESSECHMENT DES MARAIS d'ARLES.

INCROYABLE MAIS VRAI !

P.S.: Aujourd'hui, de LA BIENHEUREUSE à BALARIN, l'épaveuse est passée.

Tout est dans les fossés.

J.L.



16, rue Georges Braque
13280 RAPHELE-les-ARLES
N° enregistrement Sous-Préfecture 0132005496
N° SIREN : 480 546 886

Raphèle, le 30 septembre 2015

M. Gérard Quaix,
président du CIV de Raphèle

à

M. Schiavetti
Maire de la commune d'Arles

Monsieur le Maire,

lors de la réunion de concertation organisée à Raphèle dans le cadre de l'élaboration du PLU, les représentants du CIV et des habitants ont demandé la qualification de l'ensemble des terrains de la Cabro d'or en zone verte. Cette proposition a été relayée par les membres du bureau d'étude, dans la mesure où cet ensemble constitue une unité avec les structures existantes (tennis, arènes, parcours de santé...) et reste le seul espace vert public du village.

Lors de la réunion de présentation du 23 septembre, nous avons été surpris d'apprendre que ces espaces avaient été unilatéralement requalifiés en zone constructible, contrairement aux vœux que nous avons exprimés.

Nous avons réaffirmé à M. Chauvin, adjoint délégué, lors de notre rencontre du 28 septembre, notre demande de classement en espace vert/ loisirs (couleur jaune de la légende du document PLU) de l'intégralité des terrains municipaux de la Cabro d'or.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir faire rectifier le document dans le sens des souhaits exprimés par la population et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de nos salutations les plus distinguées.

Le président,

Gérard Quaix

Copie pour information :

- M. David Grzyb, conseiller municipal, délégué à l'urbanisme
- M. Patrick Chauvin, premier adjoint, délégué au hameau de Raphèle

ARLES :

Plan Local d'Urbanisme 2016 !

Au mois de décembre 2014, la Ville d'Arles a relancé **l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme**.

C'est une démarche passionnante qui s'engage dans un nouveau contexte juridique afin d'aboutir à un véritable projet urbain inspiré et partagé.

Entraînant **la disparition du POS** qui ne permet plus de répondre aux nouveaux enjeux qui se posent au territoire communal, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera **l'expression du projet urbain de la commune en matière d'aménagement pour les 10-15 ans à venir.**

Le PLU pour quoi faire ?

Le PLU détermine des **règles de construction applicables à tous les secteurs de la ville**. Il touche aussi bien la question des espaces verts, que celle des équipements publics, de la hauteur des bâtiments, des places de stationnement, de la répartition des logements, de la présence de bureaux, etc. Il permet donc d'orienter l'évolution de la ville sur le long terme, dans une perspective de développement durable et solidaire.

Conforter le développement **touristique** de la commune, dynamiser son attractivité **économique**, **préserver les espaces naturels et agricoles constitutifs du paysage arlésien,**

redynamiser les centres de vie, organiser les modes de **déplacements...** sont autant **d'enjeux qui se posent aujourd'hui au territoire communal** et auxquels le futur PLU devra répondre !

L'élaboration de ce nouveau document d'urbanisme est également motivée **par les récentes évolutions du Code de l'Urbanisme** comme la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) de 2015 qui demande aux communes d'optimiser l'espace urbain ou les lois Grenelle, depuis lesquelles le PLU doit agir en faveur de principes tels que la réduction des effets de gaz à effet de serre, la préservation du paysage ou la diminution des déplacements en voiture.

P.L.U. : L'ADJOINT DELEGUE AU VILLAGE PERSISTE : IL BAILLONNE LES RAPHELOIS ET BETONNE « LA CABRO D'OR ».

Pour mémoire, le PLU engage l'urbanisation de la commune donc celle du hameau de Raphèle pour les quinze années à venir.

Les habitants ont été conviés par voie de presse à participer aux commissions réunies dans chaque quartier. A Raphèle, début juillet, nous étions peu nombreux, mais le CIV était présent pour défendre les intérêts du village et faire connaître nos propositions sur les différentes thématiques.

Les représentants du bureau d'études mandaté par la municipalité pour conduire ces travaux ont apprécié nos propositions, qu'ils ont scrupuleusement notées, notamment celle qui consiste à préserver l'intégralité des terrains de la Cabro d'Or en espace vert. Chacun trouve logique de garder cette unité et de classer la zone non-constructible, notamment son terrain de football.

Pour mémoire, le dernier numéro de « La Martelière » s'inquiétait des projets de M. l'adjoint délégué qui souhaite bétonner le terrain de football de la Cabro d'Or, au prétexte fallacieux de financer d'autres réalisations.

M. le Maire s'est engagé à être à l'écoute, à respecter ce moment de démocratie participative.

Or, quelle ne fut pas notre surprise d'apprendre lors de la réunion de présentation du 23 septembre en mairie d'Arles, que ces espaces avaient été uni-

latéralement requalifiés par M. le premier adjoint en zone constructible, contrairement aux vœux que nous avons exprimés.

Pour un acte de **censure**, c'est réussi !

Bien entendu, notre élu était absent à cette réunion... Il avait mieux à faire que d'assumer publiquement ses actes.

Nous avons donc saisi M. le Maire par courrier (voir page précédente).

A ce jour, il n'a pas souhaité nous répondre.

Nous allons continuer de nous battre sur ce dossier et défendre le point de vue majoritaire des habitants du village.

C'est un triste déni de démocratie que nous sommes en train de vivre.

C'est une bien vilaine méthode pour nous empêcher de faire valoir nos idées.

Messieurs les élus, vous nous faites revivre le temps des colonies et du pillage des richesses des indigènes (cf. « La Martelière » n°95, octobre 2015, p. 5), vous nous rappelez aujourd'hui que l'application de la censure ne s'est pas arrêtée au siècle dernier.

Quel sinistre moment d'Histoire allez-vous réactualiser demain ? l'embastillement pour outrage au Roi ?

A.N.

SERVICE MEDICAL sur RAPHELE - MOULES

A Moulès :Cabinet Médical
Drs **GAUTIER & QUENEE**
13, rue d'Argençon 13280 MOULES
04 90 98 05 85
Infirmières : Mmes Marie-Pierre ADJAMI
Fabienne ROIGNANT
Au Cabinet de Soins Infirmiers, à la même adresse,
tous les jours sur RdV et à domicile sur Moulès,
Raphèle et environs.
Permanences tél : 04 90 98 47 97.

A Raphèle :
Dr ANNETIN **Dr PICANDET** **Dr RIVIERE**
06 08 69 80 98 **04 90 98 45 80** **04 90 98 02 68**
Infirmières : Mmes Bernard-Aillaud Françoise, Cartagena Audrey,
Tristant Cécile et Billong Elodie et Mr Dourcin Laurent.
Le cabinet d'infirmières est ouvert, route de la Crau de 8h00 à 8h30 sur rendez-vous, du Lundi au Samedi. Les infirmières assurent les soins à domicile sur Moulès, Raphèle et environs. Permanence téléphonique tous les jours (W-E et jours fériés) au : 04 90 98 32 57

Les docteurs n'assurent plus de permanences pour le Service de Garde. En cas d'urgence, il convient de joindre le SAMU (le 15 au téléphone) qui répercutera l'appel auprès des services adéquats.

Permanence en Mairie de Raphèle

Mairie de Raphèle :
Téléphone : 04 90 49 47 27
Ouverture au public :
Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h15
et de 13h30 à 16h30.

**Monsieur Patrick CHAUVIN Adjoint
délégué pour Raphèle reçoit
le LUNDI de 15h00 à 19h00**

- **C.C.A.S. :** (Centre Communal d'Actions Sociales)
Sur rendez-vous. Renseignements :
0490184680

- **Assistante Sociale :**
D.I.S.S. (Direction des Interventions Sanitaires
et Sociales) : Permanences de M^{me} VATIN,
sur RdV les 1er et 3ème Lundi de 14h à 17h.

M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole) :
Plus à Raphèle, c'est à Arles Bd Marcelin
Berthelot. Tel. : 04 91 16 71 52.

C.A.S. : (Centre d'Activités Sportives). C. Jean Vilar
Pour l'été de 10h à 12h et 14h à 16h.
Vac.Toussaint: 10h à 12h et 14h à 17h.

Allô-Propreté : 04 90 49 39 40

**Raphèle online !
C'est sur**

www.civraphele.fr



ARLES
Médiathèque
MÉDIABUS
Raphèle
tournées 2015/2016
Médiabus :
06 76 86 48 24
04 90 49 38 59
Médiathèque :
Tél. 04 90 49 39 39
fax 04 90 93 80 85
www.mediathèque.ville-arles.fr

Mardi
9h45 à 12h
Place des Micocouliers
(marché)
septembre : 1, 15 et 29
octobre : 13 et 27
novembre : 10 et 24
décembre : 8 et 22
janvier : 5 et 19
février : 2 et 16
mars : 1, 15 et 29
avril : 12 et 26
mai : 10 et 24
juin : 7 et 21

pièces à fournir

- une pièce d'identité
- une attestation de domicile de moins de deux mois (facture EDF ou téléphone).
- une autorisation des parents pour les enfants de moins de quinze ans

RAPHELE AVENIR Comité d'Intérêt de Village.
16 Rue Georges BRAQUE 13280 RAPHELE les ARLES
BULLETIN D'ADHESION ou de renouvellement d'adhésion.

NOM : _____ **Prénom :** _____

N° et Rue : _____ **Code postal :** _____ **Localité :** _____

Téléphone : _____ **Email :** _____ **Date et signature**

Cotisation : 7 Euros (minimum) par adhérent pour 2016.

**Favoriser les règlements par
chèque à l'ordre de : C.I.V. Raphèle Avenir.**